



Délibération
N° 1.02.2026

Date de convocation :
28 janvier 2026

Nombre de conseillers :

- ♦ En exercice : 9
- ♦ Présents : 5
- ♦ Votants : 6

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme LE MILLOUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES

L'an deux mille vingt-six, le trois février, à dix-huit heures, le Comité de la Caisse des Ecoles, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur **GEBAUER**, Maire et Président du Comité de la Caisse des Ecoles.

Etaient présents : M. **GEBAUER**, Mme **CABRERA**, Mme **LE MILLOUR**, Mme **FERREIRA**, M. **GENOT**

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Mme **FERNANDES** a donné pouvoir à M. **GEBAUER**

Absent excusé : M. **RAVET**

Absents : Mme **TOURBEZ**, M. **ANES**

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 095-219506128-20260203-DCDE01022026-DE



OBJET : VOTE DU DOB SUR LA BASE D'UN RAPPORT

VU l'article 11 de la loi du 6 Février 1992 qui a complété l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales par un alinéa instituant le débat budgétaire,

VU le Décret n° 98-1061 du 25 Novembre 1998 relatif aux règles budgétaires et comptables et à diverses dispositions applicables aux Caisses des Ecoles, les budgets annexes doivent faire l'objet d'un débat d'orientation budgétaire,

Monsieur le **Maire, Président de la Caisse des Ecoles** donne lecture du Rapport d'Orientations Budgétaires qui reprend les données essentielles des dépenses de fonctionnement et des recettes de fonctionnement de l'année 2025 pour la Caisse des Ecoles,

CONSIDERANT que les membres de la Caisse des Ecoles ont pris connaissance dans les délais impartis par la Loi, du ROB, Monsieur le **Maire, Président de la Caisse des Ecoles** leur propose de prendre acte des futurs projets de la Caisse des Ecoles,

CONSIDERANT que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

Après en avoir débattu, le **Comité de la Caisse des Ecoles PREND ACTE :**

➤ du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la convocation de la Caisse des Ecoles,

➤ des futurs projets de la Caisse des Ecoles, à savoir :

- **MAINTIENT** à 3 € par élèves, les récompenses pour le passage de Grande Section en Primaire (cahier + 4 stylos),
- **MAINTIENT** à 2 € le livre, pour les « récompenses » pour le passage de CM1 en CM2 et de CM2 en 6^{ème},
- **MAINTIENT** à 39 € par élèves, le montant des fournitures scolaires ,
- **MAINTIENT** à 10 €, le montant par élèves pour les sorties scolaires ,
- **MAINTIENT** à 2€ par élèves le sachet de chocolat pour les fêtes de Pâques,
- **MAINTIENT** le montant alloué à la sortie « théâtre pour les CM2 »,
- **DIMINUE** le montant pour les chocolats de Noël qui sont offerts aux élèves, aux enseignants, aux ATSEM, aux animateurs et au personnel de restauration et le **FIXE** à 3,5 € au lieu de 4 €,
- **MAINTIENT** à 9 € , le montant par élèves (maternel et primaire) pour les jeux, gadgets et jouets qui seront offert à Noël,
- **MAINTIENT** le guide de la rentrée en 6^{ème} (ouvrage réalisé par des élèves de 6^{ème}),
- **DIMINUE** le montant alloué aux charges de personnel et le **FIXE** à 1 450 € au lieu de 1 630 €.



Le Président du Comité de la Caisse des Ecoles
Patrice GEBAUER